

Indivision suite séparation et passif

Par cecile1981, le 23/07/2014 à 18:45

Bonjour,

séparée de mon ex copain (ni mariés ni pacsée), il a décidé de garder la maison achetée 6 mois avant.

je viens de recevoir une offre de partage du notaire mais je n'y comprend rien...

"Mlle..... a droit

A la moitié du passif net indivis, ci 7612.25 EUR"

lui aussi a la même ligne.Dois je payer cette somme ?? Je lui laisse la maison et je dois payer ? Où est le partage ? Pouvez vous m'éclairer ? merci

Par domat, le 23/07/2014 à 20:01

bjr,

il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et son financement, si le titre de propriété indique que vous êtes en indivision 50/50, vous possédez chacun la moitié de ce bien peu importe le financement.

si votre copain dédire garder la maison, il faut lui vendre votre moitié (devant notaire) en tenant compte des remboursements effectués par chacun.

mais le plus important est votre prêt souscrit en commun et qui comporte sans doute une clause de solidarité, si vous voulez être débarrassé, vous devez demander à être désolidarisé du prêt ce que la banque n'est pas obligé d'accepter. cdt

Par cecile1981, le 23/07/2014 à 20:18

Merci pour votre réponse!

La banque a accepté ma désolidarisation du prêt et mon ex a eu l'accord d'en être le seul titulaire.

Nous étions à 50/50 en indivision.

Par cecile1981 , le 24/07/2014 à 13:58	
c'est bon, j'ai été voir un notaire. J'ai eu ma réponse! Merci quand meme et bonne journée	